

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 17 décembre 2010

DÉLIBÉRATION N° CG-2010/12/17-1/11

Commission n° 1 - Aménagement Durable du Territoire et Environnement
Rapporteur : CAPARROY Bertrand

Commission n° 7 - Finances
Rapporteur : EUDE Gérard

OBJET : Demande d'un cofinancement au Fonds National pour la Société Numérique (FSN) en faveur d'un projet pilote de déploiement de la fibre optique jusqu'à l'abonné (FTTH) en secteur rural.

L'Etat a lancé un appel à projets pilotes pour le déploiement du FTTH en secteur rural. Il a retenu l'un des dossiers présentés par le Département, en vue de mettre en œuvre une infrastructures FTTH sur la commune de Chevry-Cossigny. Pour mobiliser le financement prévu, à hauteur de 500 000 € maximum, il convient d'approuver une convention avec la Caisse des Dépôts et Consignation, dépositaire du fonds mis en place par l'Etat.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

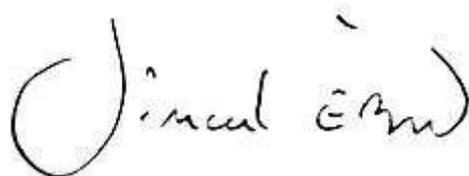
DECIDE

Article 1 : d'autoriser le Président du Conseil général à signer la convention annexée à la présente délibération, à intervenir entre le Département et la Caisse des Dépôts et Consignation et à effectuer toute démarche nécessaire en vue de la réalisation d'un projet pilote FTTH sur la commune de Chevry-Cossigny.

Article 2 : d'imputer la dépense correspondante sur le domaine "Aménagement et services numériques", action "Développement du réseau", opération "Extension réseau fibre optique (CPRD)".

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Éblé". The signature is written in a cursive style with a large initial 'V'.

Vincent ÉBLÉ